

LES
CARNETS
DE CHANTIER

→ CONSTRUCTION D'UN
COLLECTEUR SECONDAIRE

→ Un nouvel équipement pour **protéger la Bièvre**



SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT

SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

www.siaap.fr

→ METTRE FIN AUX REJETS D'EAUX NON TRAITÉES DANS LA BIÈVRE

→ UN CHANTIER D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Bièvre, rivière aujourd'hui de toutes les attentions pour une réouverture progressive, est encore utilisée comme égout dans sa partie aval et cohabite avec le collecteur d'eaux usées Pajeaud-Pasteur qui double son cours jusqu'à Paris. Le SIAAP construit le collecteur *Doublement de la Bièvre* qui se substituera à la Bièvre jusqu'alors utilisée pour seconder le collecteur Pajeaud-Pasteur durant les périodes de maintenance et d'arrêt de cet équipement (2 à 5 fois par an en moyenne). Les eaux usées seront dirigées vers ce nouveau collecteur en lieu et place de la Bièvre. Sa construction marque la fin des rejets d'eaux sales dans la rivière.



Ce nouveau collecteur parcourt 1,9 km entre l'exutoire de la rue Georges Suant et le collecteur de la RD 920 à Antony. Il est composé de deux parties :

- **Un tronçon gravitaire** de 1 m de diamètre sur 1,5 km de long dans Antony, qui utilise le dénivelé naturel entre la rue Georges Suant et la place des Anciens-Combattants.
- **Une station de relèvement**, équipée de trois pompes de 175 litres/s, qui remonte les eaux 4 mètres plus haut, vers le collecteur de la RD 920 par une canalisation de 400 mètres. En cas d'orage, un exutoire de sécurité est prévu au niveau de la station de relèvement pour déverser les eaux excédentaires vers le collecteur Antony-Fresnes.



→ UN CHANTIER ADAPTÉ AUX EXIGENCES D'UNE ZONE URBAINE

En raison de la densité de l'urbanisation et du trafic en surface, les travaux sont effectués en souterrain par un micro-tunnelier télécommandé depuis la surface et guidé par laser. Le tunnelier ne pouvant creuser qu'en ligne droite, son trajet a été divisé en tronçons rectilignes. A chaque tronçon, la machine est descendue par un puits de travail de 5 mètres de diamètre puis ressortie, à l'autre extrémité, par un puits de 3,5 m de diamètre. Les déblais du creusement sont évacués en tête de puits et enlevés par camion. Les segments de tuyaux sont descendus par le puits, au fur et à mesure de l'avancée du tunnelier, et raccordés bout à bout, constituant ainsi, le collecteur, ceci à raison de 8 à 9 mètres par jour.



→ UN CHANTIER VERT QUI RESPECTE LES RIVERAINS

Le chantier est situé en plein cœur de la ville d'Antony. Il traverse notamment sur 500 mètres le parc Heller, fréquenté par de nombreux visiteurs. Pour ne pas créer de nuisances, le cahier des charges des travaux impose des normes strictes, notamment concernant : le niveau de bruit (des compresseurs et des marteaux piqueurs inférieurs à 95 décibels) ; le respect des arrêtés locaux en matière d'horaires entre 7h et 20h, la limitation des polluants (huiles biodégradables) ; le tri et l'enlèvement des déchets de chantier sans oublier des procédures rigoureuses de sécurité.



CHIFFRES CLÉS

- Longueur totale : 1,9 km
- Début du chantier : Septembre 2009
- Durée du chantier : 18 mois
- Coût total : 11,3 millions d'€HT
- Financement : 45 % Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), 30 % SIAAP, 25 % Région

→ LA REDÉCOUVERTE DE LA BIÈVRE, UNE AMBITION PARTAGÉE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a réuni l'ensemble des acteurs concernés (SIAVB, SMEBVB, SIAAP) autour d'un Contrat de bassin qui définit les étapes essentielles et les actions à mettre en œuvre pour la réouverture de la rivière. Ce contrat de bassin deviendra partie intégrante du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en cours d'élaboration, qui définira les objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau de la vallée de la Bièvre.



Le **SIAVB** (Syndicat intercommunal de la vallée de la Bièvre) qui gère la partie amont de la rivière, veille à la mise en place du réseau séparatif avec la création d'un réseau d'assainissement intercommunal, et gère 550 000 m³ de capacité de stockage d'eaux pluviales pour maîtriser les risques d'inondation.

Le **SMEBVB** (Syndicat mixte d'études du bassin versant), constitué autour des élus locaux et des associations, et présidé par le maire de Fresnes, porte le projet du SAGE Bièvre.

Le **SIAAP** (Syndicat interdépartemental d'assainissement de la région parisienne), créé en 1970 est devenu "responsable" de la Bièvre comme "ouvrage d'assainissement" dans sa partie aval, entre Antony et la Poterne des Peupliers. Il a entrepris les actions nécessaires pour rendre la Bièvre à sa vocation de rivière, la sortir du système d'assainissement de la région parisienne et contribuer à la maîtrise de ses crues.

UNE RÉSERVE NATURELLE À ANTONY

La Bièvre alimente la zone humide la plus remarquable des Hauts-de-Seine : le bassin de stockage du SIAAP situé derrière le parc Heller à Antony, qui participe à la lutte contre les inondations en aval. Véritable marais en ville, il accueille 130 espèces d'oiseaux répertoriées, dont 20 sont très rares en Ile-de-France.

Ce bassin a été classé Réserve Naturelle Régionale par la Région Ile-de-France le 9 juillet 2009, le fruit d'un travail partenarial entre le SIAAP, le département des Hauts-de-Seine, la Région, les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et le Centre ornithologique d'Ile-de-France.

→ LA BIÈVRE : UNE RIVIÈRE ET UNE HISTOIRE À REDÉCOUVRIR

La Bièvre, rivière d'Ile-de-France de 33 km de long prend sa source près de Guyancourt (Yvelines). Après avoir alimenté les moulins, les tanneries, les teintureries au Moyen-Âge puis les industries au début du XX^{ème} siècle, la Bièvre polluée par ces différentes activités est devenue peu à peu un cloaque nauséabond. En 1875, elle est canalisée sur sa partie aval pour être transformée en égout. La rivière rejoint alors le réseau d'assainissement qui achemine les eaux jusqu'à la plaine d'Achères. Au fil du temps deux Bièvre se sont dessinées : une Bièvre amont, dans l'Essonne et les Yvelines, qui est demeurée une rivière, et une Bièvre aval, dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et à Paris, canalisée. Depuis plus de vingt ans les exigences réglementaires et techniques rejoignent celles de la population pour la protection de l'environnement. C'est dans ce sens que les initiatives de tous les acteurs concernés se multiplient pour que la réouverture complète de la Bièvre, souhaitée par les riverains et les associations, devienne une réalité.



→ UNE RIVIÈRE CO-GÉRÉE

Aujourd'hui, la gestion de la Bièvre est confiée à deux syndicats d'assainissement des eaux dont le travail en commun contribue à la renaissance de la rivière :

- **La partie amont**, où la Bièvre est une rivière dite "naturelle", car non couverte, de Buc (Yvelines) à Antony (Hauts-de-Seine), relève du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Avec la mise en conformité du réseau séparatif eaux usées / eaux pluviales et l'entretien des canalisations, le Syndicat en a refait une vraie rivière et les riverains peuvent se promener le long de ses berges.
- **La partie aval**, dite "parisienne" où la rivière est canalisée et considérée comme réseau d'assainissement, relève de la compétence du SIAAP. La mise en ordre progressive de la collecte des eaux usées a permis une amélioration sensible de la qualité de la Bièvre, ouvrant ainsi la voie à sa réouverture.

Parallèlement, pour réduire les risques d'inondation lors d'orages importants, les deux syndicats ont développé d'importants travaux de régulation hydrauliques : construction de bassins de stockage d'eaux pluviales et de maillage souterrain pour transporter ces eaux vers les usines d'épuration pour y être traitées.

LES CARNETS DE CHANTIER

CONTACT
Direction des Grands Travaux du SIAAP
Tél : 01 44 75 61 23

→ Le SIAAP au service de
près de 8,5 millions de Franciliens

Les eaux, une fois salies par les activités industrielles ou domestiques (toilettes, vaisselle, douche...) et par les eaux pluviales sont traitées dans une usine d'épuration puis rendues dépolluées à la Seine et à la Marne. C'est la mission du SIAAP. Chaque jour, le SIAAP achemine et dépollue 2,5 millions de m³ d'eaux usées dans ses 5 usines : Seine aval, Seine amont, Seine centre, Seine Grésillons et Marne aval. Protecteur de l'environnement, le SIAAP permet à la faune et à la flore de se développer harmonieusement. L'eau respire à nouveau et nous aussi.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT

SIAAP

DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Plus d'infos sur www.siaap.fr